



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Port au Prince, le 29 mars 2017

Monsieur Carmel André BELIARD
Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et
du Développement Rural
En ses bureaux

Objet : Feuille de route

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République, traduites dans l'énoncé de la politique générale que j'ai présenté au Sénat de la République le 14 mars 2017 et à la Chambre des Députés le 20 mars 2017, le Gouvernement a pris l'engagement de mettre Haïti sur les voies du développement.

Pour ce faire, l'agriculture, les ressources naturelles et le développement rural sont des composantes majeures des politiques publiques à mettre en œuvre au cours du quinquennat.

La présente feuille de route permettra de structurer vos actions en conformité avec le susdit énoncé de politique générale, des avancées réalisées dans le cadre du plan et programme du ministère de l'agriculture.

Au-delà des missions et du plan du ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, je vous demande de veiller personnellement à la mise en place des réformes dans le secteur agricole, qui s'appuieront sur la démarche de modernisation de l'action publique. Chaque ministère participera aux efforts de la réforme de l'Etat afin de permettre à l'Administration publique d'être efficace et efficiente. L'Etat doit servir et protéger la population tout en améliorant le rapport cout/efficacité.

Les défis à relever sont immenses, mais la volonté et la motivation de l'équipe gouvernementale sont nobles : « fédérer les divers secteurs de la société autour du projet national de développement ». Je compte sur votre engagement. À presque mi-chemin de l'année fiscale, je vous invite à vous assurer que les objectifs du plan d'action de votre Ministère soient atteints.

Monsieur le Ministre, dans la mise en œuvre de la politique de mon gouvernement, je vous confie la mission de conduire les réformes nécessaires pour moderniser l'agriculture haïtienne à tous les niveaux. Je vous demande de prendre les dispositions pour développer les infrastructures en maîtrisant l'eau de surface. Concrètement, il faut :

- Améliorer les conditions de maîtrise d'eau par la réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles existantes ;
- Réaliser des aménagements hydro-agricoles supplémentaires pour l'irrigation et le drainage de nouvelles terres dans des conditions satisfaisantes de maîtrise d'eau ;
- Aménager des structures de stockage d'eau ;
- Améliorer les pistes agricoles dans les zones de production ;
- Assurer l'information agricole ;
- Installer des impluviums dans les zones qui en ont besoin ;
- Construire des barrages en béton en remplacement des barrages traditionnels défaillants ;
- Installer des stations de pompage de l'eau pour les zones de forte potentialité agricole et situées au-dessus du niveau des rivières ;
- Réaliser régulièrement des travaux de curage des rivières et canaux d'irrigation ;
- Renforcer les infrastructures agricoles de base en milieu rural ;
- Investir dans la construction des routes de campagnes
- Construire et repartager les ponts et les routes agricoles facilitant le transport des produits dans les marchés et zones de consommation.

Le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture contribuera à recapitaliser le monde rural. Dans cette perspective, vous devez :

- travailler, avec les organismes compétents, pour donner du crédit en milieu rural ;
- développer, de concert avec les organismes compétents, les infrastructures nécessaires à la production et la commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- travailler, avec les organismes compétents, afin de rendre le producteur agricole autonome sur le plan financier ;
- Développer l'aquaculture vivrière dans les zones à fort potentiel aquacole ;
- Travailler, avec les organismes compétents, pour favoriser le débarquement des produits halieutiques sur le territoire national ;
- Développer la pêche continentale dans les zones hydro- géographiques favorables ;
- Renforcer les capacités techniques et managériales des associations de pêcheurs ;
- Assurer la gestion durable de la pêche, de l'aquaculture et de la viabilité de la pêcherie ;
- Améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêcherie artisanale ;
- Aider les associations de professionnels à mieux conserver et écouler les produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- Favoriser la pêche industrielle pour le marché national et international.

Le développement des filières de l'agro-alimentaire constitue un objectif prioritaire. Dans ce sens, le gouvernement vous demande de travailler avec les organismes compétents pour :

- Faciliter le développement des zones agro-exportation.
- Avoir un fonds de garantie pour le secteur des fruits et légumes de haut de gamme ;
- Lancer un programme de séminaires relatifs au secteur des fruits et légumes à l'intention financiers et banquiers;
- Formaliser les capacités de traçabilité des produits agricoles, particulièrement les fruits et légumes ;
- Constituer une Agence de Co-marketing des fruits et légumes exotiques
- Produire un plan de réfection des routes clés ;
- Améliorer l'efficacité des opérations et installations portuaires pour les aliments périssables ;
- Encourager les entreprises de la filière fruit et légume à améliorer leurs techniques de conditionnement pour mieux répondre à la demande du marché national et mondial ;
- Encourager le développement des PME de transformation des produits agricoles et de la pêche ;
- Encourager et aider les étudiants à investir dans les fermes agricoles et dans les entreprises de transformation agricole ;
- Aider à l'amélioration des PME traditionnelles (guildives, moulins) ;
- Encourager les PME spécialisées dans les filières animales.

Monsieur le Ministre, il vous est recommandé de travailler avec les organismes compétents afin de :

- Faciliter la commercialisation et la sécurisation des produits agricoles ;
- Faire respecter les normes phytosanitaires ;
- Mettre des informations commerciales sur le marché national et international à la portée des producteurs ;
- Améliorer et standardiser les produits pour mieux se positionner sur le marché international ;
- Développer des normes et standards pour les produits ;
- Veiller à la sécurité des produits alimentaires ;
- Développer l'entrepreneuriat agricole.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques volontaristes du gouvernement, vous devez prendre des dispositions pour augmenter les capacités des filières agricoles tournées vers l'exportation et assurer l'entrée des devises dans le pays. Vous devez :

- Appuyer les efforts de modernisation de la filière des fruits et légumes.
- Définir un cadre de référence pour des filières jugées prioritaires en maintenant les objectifs agricoles : « nourrir la population et exporter ».
- Négocier des marchés et trouver des niches pour les produits agricoles et agroalimentaires.
- Informer et former les professionnels sur les normes relatives à la sécurité des aliments au niveau international.

- Négocier et obtenir des accords internationaux favorables aux exportateurs des produits agricoles et agroalimentaires nationaux.

Il y a lieu d'étendre le programme agrobusiness lancé sous l'administration Martelly en vue d'élargir l'accès au crédit et à l'encadrement pour la constitution et la gestion des entreprises agricoles. Il est nécessaire de :

- 1- Réactiver toutes les écoles moyennes d'agriculture dans le pays ;
- 2- Soutenir la recherche agronomique et les centres de formation dotés de capacité de recherche ;
- 3- Réformer l'enseignement et la formation agricole et adapter continuellement les contenus des programmes, les formules et méthodes de formation à la diversité et à l'évolution des besoins en cadres du monde agricole ;
- 4- Faire la promotion et présenter une meilleure image des métiers de l'agriculture ;
- 5- Etablir, dans une démarche de partenariat public-privé, des parcs d'équipements adaptés au tarif subventionné en support au développement des projets des agriculteurs ;
- 6- Intégrer l'aménagement des pistes rurales dans le plan de développement des infrastructures agricoles comme une priorité pour le secteur ;
- 7- Soutenir les structures interprofessionnelles en vue de leur appropriation progressive des activités liées au développement des filières agricoles ;
- 8- Réviser le cadre juridique et institutionnel des secteurs qui sont en amont et en aval des filières agricoles.
- 9- Créer une agence indépendante pour la santé agricole ;
- 10- Renforcer le circuit de financement du secteur agricole en mutualisant les compétences des coopératives et des institutions offrant du crédit aux agriculteurs et aux exploitants agricoles ;
- 11- Mettre en place un système d'assurance adapté pour le secteur agricole en partenariat avec le secteur privé ;
- 12- Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) en faveur des exploitants agricoles.
- 13- Promouvoir des bio-fabriques afin de doter l'espace agricole d'une capacité de production d'engrais et pesticides naturels.

Je vous demande d'engager la préparation du budget 2017-2018 qui devra être approuvé, après arbitrage du Ministère de l'Économie et des Finances, par le conseil des Ministres et déposé dans les délais légaux requis au Parlement.

Vous aurez aussi la tâche de renforcer la transparence, la lutte contre la corruption et la bonne gestion des biens et deniers publics.

Il vous appartiendra d'organiser, de diriger et d'animer les services, équipes et agents de l'Etat placés sous votre responsabilité.

Enfin, vous devez travailler afin d'avoir une meilleure coordination avec les autres ministères et institutions de l'Exécutif, souvent trop tributaires des lourdeurs systémiques ralentissant l'exécution de leurs programmes.

Dans l'accomplissement de votre mission, vous aurez le soutien du Gouvernement et du Président de la République.

Comptant sur votre dévouement patriotique et votre sens de l'Etat, je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Jack Guy LAFONTANT
Premier Ministre

Vu et approuvé par le Président de la République

S.E. Jovenel MOISE